

ou chapelle publique en y priant pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte Eglise. Sa Sainteté a de plus accordé une indulgence de 300 jours, chaque fois que ces mêmes fidèles, au moins contrits de cœur, assisteront aux exercices qui se font pendant la neuvaine ou le mois en l'honneur de saint François. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. Ces bienfaits, lisons-nous dans le bref de concession, sont accordés pour favoriser et développer la dévotion au Séraphin d'Assise. Réjouissons-nous de ces faveurs, puissent-elles accroître notre amour envers le Séraphique Patriarche !

Nos Saints. — La S. Congrégation des Rites vient d'élever pour l'Ordre des Frères-Mineurs les fêtes de saint Bienvenu, évêque et confesseur, du premier Ordre, et de sainte Agnès d'Assise, vierge du deuxième Ordre, du rang de double majeur à celui de double de seconde classe.

Le Rév. P. Postulateur des causes de canonisation et de béatification, pour l'Ordre des Frères-Mineurs, vient d'obtenir du Souverain Pontife, les pouvoirs nécessaires pour procéder canoniquement à l'ouverture du Procès fait par le tribunal ecclésiastique de Saint-Jacques de Chili sur la vie, les vertus et les miracles du Vénérable Serviteur de Dieu Frère André Philomen Garcia Acosta, laïque profès de l'Ordre des Frères-Mineurs. Ce procès était déposé dans les Archives de la S. Cong. des Rites. Espérons qu'un jour nous pourrions invoquer ce pieux enfant de saint François en lui donnant le titre de bienheureux.

Béatifications. — Le dimanche 17 avril, en présence du Souverain Pontife a été lu solennellement le décret de béatification du vénérable Curé d'Ars, Tertiaire de saint François. En même temps était lu un décret concernant les Vénérables Serviteurs de Dieu les Pères Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, martyrs, dont nous avons parlé le mois dernier. Une lettre apostolique, en forme de Bref sera expédiée prochainement concernant les solennités de la Béatification, qui devront être célébrées le plus tôt possible, dans la Basilique patriarcale du Vatican. Les Postulateurs des causes, après la lecture des décrets se sont avancés, successivement pour remercier le Souverain Pontife. Mgr Nardi, des Frères-Mineurs Capucins, a rappelé que la cause des Capucins français martyrisés en Abyssinie attendait depuis le XVII^e siècle. Leur béatification en cette année jubilaire de l'Immaculée Conception sera comme l'offrande de deux